

Compte rendu de la visite sur le site TGAP de Sébastopol (3^{ème})

Introduction

Une visite du site Sébastopol a eu lieu le mercredi 14 mars à la demande de la Direction, suite aux incidents survenus lors de la coulée de ciment du 9 mars.

Ont participé à cette visite :

La délégation

- M. Poulet, Directeur Départemental, fondé de pouvoir
- Mme Monaco, syndic de l'immeuble
- Mme Pascal, responsable RH et Moyens et Mme Lain chef du secteur Moyens
- Les représentants des sociétés du bâtiment
- Les représentants des personnels, Yannick Joly et Fabrice Egalis pour la CGT Finances
Jean Baptiste Cholet pour FO aux Finances
- **Et des agents du site** : Cormenier Marie-Annick et Trainel Catherine (secteur Encaissement-Chèque)

1) Le déroulement des travaux:

Des travaux se déroulent aux 5 et 6^{ème} étages dans le cadre d'une rénovation transformant des appartements en bureaux. L'administration est locataire des locaux du 84-86 bd Sébastopol aux 3, 4^{ème} et 6^{ème} étage. La situation des locaux du 4^{ème} est impactée par les travaux des étages supérieurs. Commencés mi-novembre 2011, les travaux qui devaient se terminer en février se prolongeront jusqu'en juin.

La coulée de ciment



Le 2 mars dans l'après-midi, une coulée de ciment est tombée dans le bureau 412 dans lequel 7 agents travaillent habituellement. La société a indiqué avoir coulé 400kg de béton sur l'étage et qu'au niveau des sanitaires détruits, une coulée est passée entre une ancienne et une nouvelle dalle. Le plancher a été renforcé depuis afin de répondre aux normes prévues pour accueillir des bureaux. Le gros œuvre étant terminé, cela ne devrait pas se reproduire !!! Heureusement que l'agent situé au niveau de la coulée ne se trouvait pas sur son poste à ce moment là, le volume de la coulée correspondant, selon les propos rapportés, à plusieurs brouettes. Les agents de l'entreprise du bâtiment ont nettoyé la moquette et le matériel souillé.

3) les nuisances sonores

Les nuisances sonores provoquées par l'utilisation de marteaux piqueurs et de perceuses ont démarré en décembre avec la destruction des cloisons, des dalles, des poutres, etc. Les effets indésirables se prolongent

jusqu'à aujourd'hui. Suite à la coulée de béton, les agents du 4^{ème} étage ont demandé à ne pas reprendre le travail dans leurs locaux bruyants.

La direction a finalement accepté de les transférer momentanément au 3^{ème} étage dans les bureaux de l'ex PGI. Depuis, un représentant CGT a pris des mesures du bruit, relevant plus de 80 décibels, seuil à partir duquel la direction doit agir pour protéger les agents.

4) poussières et odeurs

Durant les travaux, des bureaux du 4^{ème} ont été affectés par diverses poussières dont on ne connaît pas la nature (laine de verre ?, laine de roche ?, etc). Un agent a été en contact avec ces résidus et après consultation médicale, a dû observer un arrêt de travail de 24 heures.

La société va nettoyer du lundi 19 au vendredi 23 mars les sous plafonds, la moquette tout en protégeant le matériel de travail des agents de la TGAP.

A la demande de la CGT, les fiches techniques des produits utilisés seront communiquées au CHS via la Direction de la TGAP.

Les agents se sont aussi plaints d'odeurs gênantes les conduisant à ouvrir la fenêtre, sans résultat satisfaisant. De même, un liquide coulant le long d'une tuyauterie dans le bureau 411 a dégagé une odeur forte type solvant durant une journée. La société pense qu'il s'agit d'odeurs provenant de vieux dépôts de la tuyauterie ou de colle utilisée pour le PVC.

5) Divers

Un agent travaillant dans le bureau 411 a fait remarquer l'affaissement du plafond de ce bureau. Cet affaissement ne serait pas du aux travaux selon la société qui promet toutefois un contrôle de cet affaissement.

Les représentants CGT ont demandé où était affiché le plan de prévention établi avant l'exécution de travaux. La société nous a répondu qu'elle n'était pas obligée de l'afficher car les travaux ne concernaient pas la Trésorerie mais seulement des locaux privés sans occupation.

Il a été constaté que divers matériaux ont été évacués par les fenêtres de l'étage supérieur durant la période janvier février des travaux sans que la fenêtre du bureau 412 soit munie d'un dispositif de sécurité, prévenant tout risque d'accident. Heureusement, aucun incident n'est arrivé !

Conclusion :

La vigilance des agents est l'élément indispensable pour prévenir le risque d'accident, la Direction ne semblant pas prendre assez en considération les gênes rencontrées par les agents.

Ainsi pour pallier aux bruits, elle a distribué des casques anti-bruit au demeurant inefficace, or les agents souhaitaient simplement continuer à travailler dans des locaux sûr sans nuisances sonores ni olfactives.

Les représentant CGT dénonceront avec les agents, chaque fois que nécessaire, tout manquement à la sécurité des lieux et à la santé des personnels, y compris au sein du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT). Le premier CHS-CT est prévu le 26 mars 2012 et vos représentants CGT demanderont que la situation de l'annexe de la TGAP soit à l'ordre du jour.

Paris, le 20 mars 2012

N'hésitez pas à joindre vos représentants CGT au CHS CT de Paris
Yannick Joly TGAP Corinne Jarry DRFiP Didier Laplagne DRFiP Stéphane Tricot DRFiP
Natacha Duffuler DGDDI Jamel Mazouzi DRFiP Fabrice Egalis DRFiP Nathalie Brenière DNVSF